



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Question écrite n° 55285

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les conditions d'adhésion des collectivités aux syndicats mixtes constitués dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). En l'état des textes, la participation financière des collectivités aux syndicats est calculée en fonction de deux critères, le nombre d'habitants et le nombre d'hectares. Or, ces règles de calcul pénalisent les communes rurales aux faibles ressources et leur imposent un effort financier difficilement supportable. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas opportun de tenir compte du potentiel fiscal de ces communes dans le calcul de leur participation financière afin de les encourager à participer de manière active et non contrainte et forcée aux importants enjeux liés à la gestion locale de l'eau. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux conditions d'adhésion des collectivités aux syndicats mixtes constitués dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Les règles de répartition financières sont à définir lors de l'élaboration des statuts du syndicat. Ces règles de constitution du syndicat sont à arrêter par les collectivités concernées, au vu des objectifs et des missions de l'établissement public projeté. C'est au niveau local qu'il appartient de définir les critères de répartition des charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat. Ces règles de répartition peuvent notamment tenir compte des populations, des superficies des territoires concernés, du potentiel fiscal, mais également des bénéfices attendus suite à la réalisation des travaux projetés par le syndicat.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55285

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 mars 2001

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7059

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1520